

**DECISION N° 20231030_P_116
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

**Département de la
Haute-Loire**

**Arrondissement
D'YSSINGEAUX**

**Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE**

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'une convention avec la mairie d'Aurec sur Loire pour la mise à disposition de la cour, les salles de classes et sanitaires du « bâtiment rouge » de l'école primaire publique en faveur des enfants participants au projet « Clas » (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité) dans le cadre de la politique famille-jeunesse.

Le Président,

N° 20231030_P_116

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

**Mairie d'Aurec sur Loire
Place du Breuil
43110 Aurec sur Loire**

Pour la mise à disposition de la cour, les salles de classes et sanitaires du « bâtiment rouge » de l'école primaire publique en faveur des enfants participants au projet « Clas » (Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité)

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Dates :
Du 6/11/2023 au 26/06/2024.

Lieux : Ecole Primaire Publique Aurec sur Loire (43110)

Participants : Enfants accueillis sur les temps CLAS

Montant : A titre gracieux

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 30 Octobre 2023

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20231030-20231030_P_116-AU
Reçu le 07/11/2023

